

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 25 juin 2021, se sont réunis, exceptionnellement au Gymnase Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 1^{er} juillet 2021 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19h44).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO, Mme ERFAN (arrivée après le vote de la délibération n°2), Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ (arrivée avant le vote de la délibération n°11), Mme KEHELAL, M. LORIC, M. MONTEIRO (arrivé avant le vote de la délibération n°1), M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA, Mme RIVET, Mme ROBIN, Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : Mme DIAWARA représentée par Mme BENSARSA REDA, M. DOUTEAU représenté par Mme BEGHE, J. ERFAN représentée par S. BENETEAU (jusqu'au vote de la délibération n°2), Mme HURIEZ représentée par Mme FALGUIERES (jusqu'au vote de la délibération n°11), M. MONTEIRO représenté par Mme COSTA (jusqu'au vote de la délibération n°1), Mme ROGUE représentée par M. VILLEMEUR.

Absents non représentés : M. GODRON.

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2021 est approuvé à la MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KEHELAL)
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 30 mars au 1^{er} juin 2021)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
31/03/2021	Marché 19 10 025 - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sis rue Vercingétorix à Juvisy-sur-Orge - Avenant n°1	/	04/05/2021	Marchés publics	Le Maire
31/03/2021	Avenant au contrat de maintenance Arpège CONCERTO OPUS avec la société ARPEGE-Interface API particuliers côté agents (DGFIP/CAF)	450 € HT	15/04/2021	DGS	Le Maire
31/03/2021	Avenant au contrat de maintenance Arpège CONCERTO OPUS avec la société ARPEGE-module de pointage Borne EK1000	40 € HT	15/04/2021	DGS	Le Maire
06/04/2021	Cession de gré à gré d'un véhicule communal - Renault Master immatriculé 932-EQN-91	4500 € TTC	15/04/2021	DPVDU	Le Maire

08/04/2021	Contrôle des équipements sportifs dans les stades et gymnase	1942,8 € TTC	27/04/2021	DPVDU	Le Maire
08/04/2021	Mission de coordination SSI pour le futur groupe scolaire. Signature du contrat avec CAMES Thierry	2880 € TTC	27/04/2021	DPVDU	Le Maire
12/04/2021	Contrat de maintenance et d'assistance pour le matériel informatique sous-système Apple	3290 € HT	21/04/2021	Cabinet du Maire	Le Maire
19/04/2021	Indemnisation d'agents dans le cadre de la protection fonctionnelle	500 €	21/04/2021	Juridique	Le Maire
21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°1 - Marché n°20 10 042 : Acquisition de matériels et produits d'entretien	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marchés publics	Le Maire
21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°2 - Marché n°20 10 043 : Acquisition de matériels et produits d'entretien spécifiques à la restauration collective	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marchés publics	Le Maire
21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°3 - Marché n°20 10 044 : Acquisition de fournitures jetables	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marchés publics	Le Maire
21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°4 - Marché n°20 10 045 : Acquisition de produits de soin et d'hygiène spécifique à la petite enfance	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marchés publics	Le Maire
21/04/2021	Marché n°21 10 006 : Maintenance et entretien des équipements de jeux de la commune de Juvisy-sur-Orge	Bons de commande sans montant minimum et montant maximum de 40 000 HT €	06/05/2021	Marchés publics	Le Maire
22/04/2021	Désignation de Maître Sandra KAYEM pour assurer la défense des intérêts d'agents de Police Municipale de Juvisy-sur-Orge devant le Tribunal Judiciaire d'Evry dans le cadre de la protection fonctionnelle	600 € HT	07/05/2021	DRH	Le Maire
27/04/2021	Avenant au contrat de service Espaces Citoyens Premium, Espace Famille OPUS Interface API particuliers côté usagers (DGFIP/CAF) inclus - avec la société ARPEGE	/	04/05/2021	DGS	Le Maire

29/04/2021	Avenant n°2 au marché n°19 10 014 : Appel d'offres ouvert - Exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Juvisy-sur-Orge	/	20/05/2021	Marchés publics	Le Maire
03/05/2021	Convention passée avec l'Ecole et Espace d'Art Contemporaine Camille Lambert, la commune de Juvisy-sur-Orge et l'artiste Karine Bouleau pour le projet création artistique « Cultivons l'art ! » destiné à l'ensemble des classes de l'école maternelle La Fontaine	1 560 € HT	20/05/2021	Education Jeunesse	Le Maire
05/05/2021	Contrat de service avec la Société SYNALCOM pour la maintenance d'un Terminal de Paiement Electronique et abonnement monétique IP	253 € HT	12/05/2021	Police Municipale	Le Maire
05/06/2021	Convention de formation professionnelle - La question des soins et des médicaments en établissement d'accueil du jeune enfant	195 € net de taxe	11/05/2021	DRH	Le Maire
2021-57	Décision portant modification de la régie de recettes horodateurs	/	11/06/2021	Finances	Le Maire
2021-58	Décision Maintenance des chaudières Société SUD DEPANNAGE	1259,47 € HT	15/06/2021	DPVU	Le Maire
21/05/2021	Marché 21 10 004 - maintenance des installations de climatisations, CTA, pompes à chaleur, groupe froid, VMC, dans l'ensemble des bâtiments communaux de la ville de Juvisy-sur-Orge	29618,28 € HT	27/05/2021	Marchés publics	Le Maire
11/05/2021	Marché 21 10 005 - déconstruction et désamiantage d'un centre de loisirs à Juvisy-sur-Orge	115 000 € HT	08/06/2021	Marchés publics	Le Maire
12/05/2021	Assistance Maîtrise d'ouvrage pour l'audit de l'organisation de la production et de la distribution des repas de la restauration scolaire	21 789 € HT	20/05/2021	Education Jeunesse	Le Maire
29/05/2021	Contrat de maintenance des portes et portails automatiques des bâtiments communaux	1 377 € HT	08/06/2021	DPVDU	Le Maire
18/05/2021	Convention de partenariat entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la Maison de Banlieue et de l'Architecture	600 € TTC	27/05/2021	Culture	Le Maire
31/05/2021	Convention de formation professionnelle - Journée Pédagogique de la Petite Enfance	755 € (net de TVA)	08/06/2021	DRH	Le Maire
31/05/2021	Adhésion au service d'Aides financières d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales pour la déclaration des données relatives aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	/	08/06/2021	Petite enfance	Le Maire

1) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

PREND ACTE de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) 2020 qui s'élève à 216 396 euros, soit 23,05 %, pour le financement par la Ville de prestations de services à la population s'élevant à 938 836 euros, comme suit :

Domaines d'intervention :	recettes attendues	Montant facturé aux familles	participation de la ville dans le cadre de l'application d'un quotient par activités	part à la charge de la ville
restauration scolaire	748 530 €	417 349 €	331 181 €	44%
activités périscolaires	628 957 €	244 503 €	384 454 €	61%
petite enfance	575 232 €	367 091 €	208 141 €	36%
services des aînés	33 097 €	18 037 €	15 060 €	46%
TOTAL	1 985 816 €	1 046 980 €	938 836 €	47%

2) Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

PREND ACTE de l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de France pour 2020 telle que retracée sur le tableau ci-dessus.

3) Contrat de territoire : bilan d'exécution à mi-parcours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 7 ABSTENTIONS : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

APPROUVE le bilan d'exécution à mi-parcours du contrat, annexé à la présente délibération.

DECLARE remplir les conditions légales, pour lever le malus, de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 en faveur du logement social et de la loi du 11 février 2005 relatives aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap.

DECLARE ne pas être tenu au respect de la condition légale, pour le malus, en matière de mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

DECLARE respecter les quatre items du label départemental, pour obtenir le bonus, à savoir :

- la stratégie locale en faveur de la biodiversité,
- la tarification sociale pour les services publics,
- l'adhésion au Fonds de solidarité pour le Logement (FSL),
- le plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

SOLLICITE du Département de l'Essonne le versement de la somme de 320 428 €, au prorata du montant des travaux présentés, correspondant à 20% de la subvention notifiée (dont 10 % bonus et 10 % malus) eu égard au respect des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés.

- 4) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE, sise 145 rue Yves Le Coz RP 1124 78011 VERSAILLES Cedex concernant six lignes de prêt, pour un montant total de 2 940 728 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 91, avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHALAL)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 940 728 € (deux millions neuf-cent quarante mille sept-cent-vingt-huit euros), souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°118157 constitué de six lignes du prêt, annexé à la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- 5) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE, sise 145 rue Yves Le Coz 78000 VERSAILLES concernant six lignes de Prêt, pour un montant total de 2 940 728 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 91 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHALAL)

APPROUVE la convention afférente à la demande de réservation passée entre la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE et la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, la commune bénéficie d'un droit de réservation portant sur 4 logements (2 T2 PLS, 1 T3 PLAI et 1 T4 PLS) conformément à ladite convention.

- 6) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société IMMOBILIERE 3F, sise 159 rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 concernant deux lignes de Prêt, pour un montant total de 783 000 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réhabilitation de 33 logements sis 10 rue Jean Danaux, 30 rue Blazy et 21 place Anatole France à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KEHELAL)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 783 000 € (sept-cent quatre-vingt-trois mille euros), souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119685 constitué de deux lignes du prêt, annexé à la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- 7) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société IMMOBILIERE 3F, sise 159 rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 concernant deux lignes de prêt, d'un montant total de 783 000 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 33 logements sis 10 rue Jean Danaux, 30 rue Blazy et 21 place Anatole France à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KEHELAL)

APPROUVE la convention afférente à la demande de réservation passée entre la société IMMOBILIERE 3F et la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, la commune bénéficie d'un droit de réservation portant sur 7 logements (1 F1 PLS01, 1 F2 PLS01, 2 F2 PEX-C, 1 F3 PLUS+, 1 F3 PLUS- et 1 F4 PLUS) conformément à ladite convention.

- 8) Remise gracieuse sur un loyer et charges locatives pour une structure locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la remise gracieuse d'un montant de 892 € pour le loyer (742 €) et charges locatives (150 €) de l'Ecole Privée de Formation Musicale pour le mois de décembre 2020 pour faire face à la crise sanitaire actuelle.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent.

- 9) Remise gracieuse sur les occupations du domaine public 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE une remise gracieuse totale du montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public des créances dues par les gérants d'ERP de type N c'est-à-dire des bars, cafés et restaurants et des redevances dues par les commerçants pour les étalages.

PRECISE que l'ensemble des remises gracieuses représentent la somme de 5996 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent.

10) Fixation du quotient familial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 7 CONTRE : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KEHELAL)

CONSERVE le montant des tranches de quotient familial, sans réévaluation, en respectant une progression de 25% entre deux tranches.

FIXE les tranches du quotient familial ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Tranches en euros
1A	< 230
1B	230,01 à 288
2	288,01 à 360
3	360,01 à 450
4	450,01 à 563
5	563,01 à 704
6	704,01 à 880
7	880,01 à 1100
8	>1100,01

MAINTIENT la déduction pour les familles dont un des membres est handicapé et titulaire de la carte d'invalidité, soit 488 €.

DIT que les revenus pris en compte sont les suivants : derniers revenus connus nets imposables (figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition après prise en compte des charges déductibles du revenu global), et/ou l'ensemble des revenus provenant de transferts sociaux.

PRECISE qu'il s'agit :

- des allocations familiales,
- de l'allocation de soutien familial,
- du complément de libre choix d'activité,
- du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- des Indemnités journalières versées par la sécurité sociale ou autre caisse de prévoyance,
- des allocations d'assurances chômage,
- de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

DIT que les personnes prises en compte dans le calcul du quotient familial sont celles qui sont rattachées au foyer et reconnues comme telles par l'administration fiscale ou tout organisme en charge des prestations sociales.

DIT qu'en cas de changement intervenu dans la situation des familles, le quotient familial sera révisé à la demande des familles concernées, sur présentation des justificatifs. Cette révision interviendra sans rétroactivité et sera valable uniquement le 1^{er} jour du mois suivant l'actualisation. Toute situation particulière pourra être examinée par les services municipaux.

PRECISE que la présente délibération s'applique à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

DIT que cette délibération demeure valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative.

11) Approbation d'une convention d'objectifs entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Association « Conférence Médicale, Soigner à Juvisy-sur-Orge »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 3 CONTRE : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KEHELAL - 4 ABSTENTIONS : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO,)

APPROUVE la convention d'objectifs entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Association « Conférence Médicale, Soigner à Juvisy-sur-Orge »,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 40 000 €, est inscrit au budget de la commune.

12) Prise en charge de l'inhumation en convoi d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DIT que l'organisation des obsèques de la personne dépourvue de ressources suffisantes référencée sous le n° 2021-03 décédée le 7 mai 2021 est confiée à l'entreprise PLM à Juvisy-sur-Orge et prise en charge par la commune pour un montant TTC de 1 359,14 €.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recettes de 1 359,14 € à l'encontre des héritiers dès qu'ils seront connus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

13) Rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises ».

14) Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL)

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} juillet 2021.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

15) Création d'emplois saisonniers pour l'été 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création de 17 postes d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août 2021 sur les différents services de la commune, répartis comme suit : 5 postes d'agents techniques polyvalents à temps complet, 3 postes d'agents techniques polyvalents à temps non complet entre 17h30 et 20h hebdomadaires, 6 postes d'agents d'animation à temps complet, 3 postes d'agents administratifs à temps complet.

PRECISE que ces emplois relèvent de la catégorie C et seront rémunérés sur la base du premier échelon du premier grade de chaque cadre d'emplois concerné.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la commune.

16) Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Juvisy-sur-Orge auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Juvisy-sur-Orge, à hauteur de 10 %, pour occuper les fonctions de régisseur du CCAS, pour une durée de trois ans.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

DIT que les crédits en résultant sont inscrits au budget de la Commune.

17) Revitalisation des commerces de la rue de Draveil entre la rue Montessuy et la rue Danton à Juvisy-sur-Orge - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 7 ABSTENTIONS : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la rue de Draveil afin de permettre la revitalisation des commerces de la rue de Draveil, entre la rue Montessuy et la rue Danton à Juvisy-sur-Orge ci-annexée entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

18) Approbation d'une convention relative au groupe scolaire Tomi Ungerer entre les communes de Juvisy-sur-Orge et d'Athis-Mons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL)

APPROUVE la convention entre les communes de Juvisy-sur-Orge et d'Athis-Mons relative au groupe scolaire Tomi Ungerer.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

19) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Seven Ages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL)

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Seven Ages.

DIT que le montant de cette subvention, soit 2 000 €, est inscrit au budget de la Commune.

20) Attribution d'une subvention à l'association Ensemble Choral des Portes de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 4 000 € à l'association Ensemble Choral des Portes de l'Essonne.

DIT que le montant de cette subvention, soit 4 000 €, est inscrit au budget de la Commune.



La séance est levée à 22h25

 e Maire

Lamia BENSARSA REDA